

Dr Denis ERNI
Boîte Postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
0041 79 688 34 30
denis.erni@a3.epfl.ch

Madame la Conseillère nationale
Valérie Piller Carrard
Route d'Yverdon-les-Bains 353
1468 Cheyres /fr

Estavayer-le-Lac, le 5 novembre 2018

Notre entretien de lundi 29 octobre 2018

Chère Conseillère nationale,

Je vous remercie pour l'entretien que vous m'avez accordé lundi passé.

Je vous remercie d'avoir pris l'engagement d'identifier les membres des Autorités qui ont la compétence de faire respecter la Constitution fédérale dans le cas, où les commissions de gestions ne seraient pas compétentes.

A cet effet, j'ai pensé qu'il serait utile que vous disposiez d'une version numérique du document que je vous ai remis le 29 octobre 2018. Dans ce but, j'ai numérisé le document que je vous ai remis lundi dernier en y ajoutant un ou deux commentaires.

Veillez trouver ci-joint une copie de ce document.

Il est accessible sous le lien internet :

https://www.swisstribune.org/doc/181030DE_VP.pdf

Dans l'attente de vos nouvelles, je vous prie d'agréer, chère Conseillère nationale, mes salutations cordiales


Dr Denis ERNI

Annexe : ment